

Monsieur Denis SAUZE
Vice-Président délégué à l'aménagement
et à l'urbanisme
ANNONAY RHÔNE AGGLO
La Lombardière - BP 8
07430 DAVEZIEUX

A l'attention d'Aurélie TOURNIER

Annonay, le 16 janvier 2018
Vos réf. : SP.DS.CF.LO.KJ.CR.AT.2017.582
Nos réf. : GB AT.2018.02
Dossier suivi par : G. Breton - guillaume.breton@ardeche.cci.fr

Objet : Avis CCI sur le PLU de Peaugres

Monsieur le Vice-Président,

Nous avons bien reçu votre demande d'avis concernant le projet de modification simplifiée n°3 du PLU de Peaugres envoyée le 21 décembre 2017 et reçue le 3 janvier 2018, et vous en remercions.

S'agissant d'une modification visant à conforter la faisabilité d'un projet de construction d'ombrières photovoltaïques sur le parking du Safari parc de Peaugres, nous émettons **un avis favorable**.

Restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de notre parfaite considération.



Le Directeur Général
Luc VILLARET



Le Président
Jean-Paul POULET

Copie à : M. Gilbert COMTE, élu CCI référent pour Annonay Rhône Agglo